



Conseil Municipal
17/12/2024

Procès-verbal

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni à 19 heures 00 le 17 décembre 2024, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire.

Présents :

Jean-Louis FLORES
Thomas HAROUN
Michèle MARTIN
Denis SAVOURÉ
Alexis LEBOUTEUX
Marc GILLOT
Claudine DOMPS
Marc DOMPS
William BELTOISE

Absents excusés : Bruno BARBÉ qui a donné procuration à Jean-Louis FLORES.
Christine BILLON qui a donné procuration à Claudine DOMPS.
Maria Dolorès GONÇALVES.

Absents non excusés : Mazid CALAS, Aurore MAUBALLY, Katia VACHEROT .

Secrétaire de séance : Thomas HAROUN

La séance est ouverte à 19 h 20

Au vu de l'actualité récente concernant le sinistre à Mayotte, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Soutien à la population de Mayotte, après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'ajout de cette délibération.

Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01/10/2024

M.GILLOT Marc est arrivé à 19h25.

Délibération :

ALLOCATION ÉNERGIE 2024/2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département ne participe plus à l'allocation énergie depuis plusieurs années déjà.

Considérant l'aide allocation de consommation d'énergie, proposée par la CCAS pour la période de chauffe 2023/2024 d'un montant de 170 euros,

Considérant que cette allocation pourrait aider un certain nombre de familles et de personnes de la commune,

Considérant le travail de la Commission Communale d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler l'allocation d'énergie pour la période de chauffe 2024/2025 pour les personnes répondant aux critères suivants :

- Habiter Boinville le Gaillard ou ses hameaux,
- Être âgé d'au moins 60 ans,

- Être non imposable (fournir l'avis d'imposition de l'année en cours. La ligne indiquant le montant net avant correction ou l'impôt soumis au barème doit être à 0)

Le Conseil Municipal décide également :

* que le montant est fixé à 175 euros,

* qu'il ne sera délivré qu'une seule allocation par logement,

* que les fonds nécessaires à ces aides seront prélevés sur le budget de la commune à l'article 6562.

Les justificatifs devront être remis en mairie avant le **27 Décembre 2024**.

Investissement 2025 – ouverture de crédit

Considérant que certaines factures d'investissement doivent être réglées avant le vote du budget,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide d'inscrire en section d'investissement pour l'exercice 2025, dans l'attente du vote du budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget primitif 2024,

Soit 25 % de 105 504€82 (Dépenses d'investissement 2024 moins les emprunts)

= **26 376€21** montant maximum possible utilisable avant le vote du budget.

Soit 5 000 € au chapitre 20 immobilisations incorporelles

et 21 376€21 au chapitre 21 immobilisations corporelles

Afin de permettre le paiement des factures en attentes.

S'engage à reprendre les écritures dans le budget primitif 2025.

Décision Modificative n°1

Considérant le risque que fait porter le retard de paiement sur le recouvrement de la créance,
Considérant que ce risque se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Considérant que pour répondre à cette exigence, il convient d'inscrire une provision représentant au minimum 20 % des créances douteuses et/ou contentieuses de plus de deux ans,

Considérant que ce montant représente 435€92 pour la commune de Boinville le Gaillard,

Considérant qu'au chapitre 68 la somme de 612€72 est déjà provisionnée,

Considérant qu'il convient de procéder à une reprise de 179€80 au compte 7817 afin d'ajuster cette provision et de pouvoir établir le titre nécessaire demandé par le service gestion comptable de Rambouillet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les mouvements de crédit suivants :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants		179€80
R 70323 Redevance d'occupation du domaine public	179€80	

Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil Municipal valide ces mouvements de crédits.

Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Boinville le Gaillard tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Boinville le Gaillard contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 617€ représentant 1€/habitant de la commune de Boinville le Gaillard à la Protection civile « Fédération Nationale de la Protection Civile Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN »

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- **Approuve** ce soutien à la population de Mayotte pour un montant de 617 € versé à la protection civile,
- **Dit** que cette somme sera imputée à l'article 65748 du BP2024,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Point Divers :

Rapport d'activité 2023 du SEY78 (Syndicat d'Energie et d'Electricité):

Monsieur le Maire présente ce rapport à l'ensemble du Conseil Municipal.

Violence envers les élus :

Monsieur le Maire annonce apporter son soutien à une élue de la CART s'étant faite agresser récemment.

La violence n'épargne malheureusement pas nos campagnes.

Repas de la CCAS :

Le repas de la CCAS offert aux Boinvillois de plus de 65 ans s'est déroulé le samedi 7 décembre à la salle polyvalente. Celui-ci a réuni 61 convives, tous ravis du traiteur engagé pour l'occasion.

Monsieur le Maire en profite pour remercier William BELTOISE pour avoir prêté la décoration.

Proposition usine à chapeau :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une proposition de l'usine à chapeau :
L'Usine à Chapeaux développe un nouveau projet en itinérance par le biais d'une caravane aménagée pour accueillir du public.

La Caravane de l'Usine à Chapeaux, c'est notre façon de venir à votre rencontre et de répondre à vos besoins, en animant et en soutenant la vie locale.

Nos objectifs :

- *Créer un espace chaleureux et accueillant pour vous retrouver et échanger*
- *Proposer des activités et services adaptés à vos besoins, allant des loisirs à la culture et à l'accès aux droits*
- *Apporter les outils et les ressources de la Caravane pour accompagner vos envies et projets*

La Caravane de l'Usine à Chapeaux :

- *Lieu de vie, de culture et de solidarité*
- *Facilitatrice de projets*
- *Adaptée aux besoins des communes*

Afin d'être au plus près des besoins, début janvier, la caravane se lance dans une grande tournée dans 11 communes de la CART dont la vôtre si cela vous intéresse.

Nous vous proposons de venir un soir dans la semaine du 20 janvier à la sortie de l'école de 16h30 à 18h30 pour rencontrer les familles et échanger avec elles sur leurs envies. Nous installons la caravane et proposons chocolat chaud, thé, café et gourmandises.

Ce projet d'Espace de Vie Sociale itinérant est en cours de préfiguration auprès de la CAF ce qui nous permet de vous proposer cette action gracieusement.

A l'issue de cette rencontre, nous pourrions nous revoir pour échanger sur le programme de la caravane dans votre commune dès l'été si vous le souhaitez.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

SICTOM :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une campagne de sensibilisation est lancée par le SICTOM de Rambouillet concernant le tri dans les bornes à végétaux.

En effet, des objets de type encombrants ont été retrouvés dans une borne d'apport volontaire des déchets végétaux sur le territoire de la CART.

Ramassage des sapins :

Cette année, le ramassage des sapins aura lieu le samedi 11 Janvier 2025.

Une information sera diffusée sur Panneau Pocket mais aussi par le biais d'un flash info.

Questions diverses :

- M.GILLOT Marc demande s'il serait possible d'avoir le compte rendu de la dernière commission urbanisme du 02/12/2024 au sujet de la modification du PLU en présence du cabinet d'études. Mme MARTIN Michèle répond qu'elle l'enverra aux membres de la commission cette semaine.

- M.SAVOURÉ Denis demande si le tracteur est prêt en cas de neige. Monsieur le Maire lui répond que oui.

- M.LEBOUTEUX Alexis informe le Conseil Municipal qu'un administré du Petit Orme constate de plus en plus de passage de bus dans le hameau. Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la sécurisation de la RN191, au niveau du Centre Opérationnel Bus, il a été demandé aux chauffeurs de passer par le Petit Orme. La ligne blanche installée pour la sécurité de tous, ne leurs permet plus de couper la nationale.

Certains chauffeurs empruntent le carrefour entre Boinville et Orsonville pour faire leur demi tour limitant ainsi le passage de bus au Petit Orme.

- M. LEBOUTEUX Alexis informe le Conseil Municipal que des habitants du Petit Orme ont exprimé leur satisfaction de voir des décorations de Noël rue de la Sucrierie.

Fin de la séance 20 h 25

Le Maire : Jean-Louis FLORES	Le secrétaire : Thomas HAROUN
	